

Décision

Générale

colonial

Décision n° 601 accordant une permission de trois mois à Hussein Mohamed.

n° 601

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable de la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission d'absence en date du, 20 mai 1950 formulée par Hussein Mohamed, en service à l'hôpital colonial

Vu l'avis favorable du médecin-chef de l'hôpital colonial,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois, mois à solde entière, pour en jouir à Obock, est accordée à Hussein Mohamed, en service à l'hôpital colonial.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 8 juin 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.